

## L'ARASEMENT DE LA DIGUE DE BWA SUR LA CORREZE A TULLE (19)

Dans la traversée de Tulle, la Corrèze possède plusieurs seuils qui présentaient auparavant un intérêt économique. Les usines utilisant l'énergie hydroélectrique n'étant plus en activité, ces ouvrages sont aujourd'hui sans usage. Après une étude sur l'ensemble des seuils de la traversée de Tulle, le conseil communautaire a décidé d'araser le seuil de BWA.



Digue BWA avant travaux (photo : Anne Chollet)

**Maître d'ouvrage :** Communauté de Communes Tulle et Cœur de Corrèze

**Date des travaux :** entre octobre 2008 et le printemps 2009

### Présentation des objectifs de l'action réalisée ou des travaux effectués :

L'arasement visait à rendre à la Corrèze un profil en long naturel sur ce linéaire et ainsi d'améliorer la qualité des habitats aquatiques, de faciliter le franchissement piscicole et la pratique du canoë kayak.

### Descriptif technique des travaux réalisés :

- arasement partiel du seuil afin de diminuer la cote de crête de 214,60 à 212 m,
- mise en place d'une rampe en enrochements libres (stabilité du profil en long)
- terrassement et exportation des sédiments (4200 à 4800 m<sup>3</sup> de sable/vases),
- mise en place d'une série d'épis déflecteurs en rive droite en amont du seuil,
- protection en génie végétal des berges en amont du seuil sur un linéaire d'environ 600 m.

### Etat des lieux avant / après :

Il était construit en maçonnerie d'une longueur de crête de 30 m et une hauteur totale de 4.40m. Il présentait une hauteur de chute de l'ordre de 2,20 m pouvant atteindre 3 m par débit moyen. Le seuil était équipé d'une passe à poissons pour permettre la remontée des truites fario. Le remous de l'ouvrage s'étendait sur 520 m de long et une quantité importante de sédiments fins s'était accumulée dans la retenue.

### Informations sur les aspects administratifs et financiers du projet :

Le projet a fait l'objet d'une demande d'autorisation au titre de la loi sur l'eau. Le coût de l'opération comprend la maîtrise d'œuvre et les études (38 805 € H.T.) et les travaux (254 304 € H.T.).

L'opération a été financée à hauteur de 20 % par la Communauté de Communes Tulle et Cœur de Corrèze, 30 % par l'Agence de l'Eau Adour Garonne, 10 % par la Région Limousin, 20 % par le Conseil Général de la Corrèze et 20 % par l'Union Européenne au titre du FEDER.

### Présentation des impacts observés, en fonction de l'état d'avancement des travaux :

Il est déjà constaté une amélioration sensible de la qualité du fond du lit en amont et en aval de la retenue liée au transport des sédiments. La suppression de l'obstacle rend cette portion de cours d'eau totalement accessible aux poissons et aux usagers (pêcheurs, canoë kayak). L'augmentation des apports sédimentaires contribue à limiter le déficit antérieur.



Après travaux (photo : Anne Chollet)

### Commentaires :

Mis en place dans un délai très court, les épis ont été réalisés avec des blocs trop gros et présentaient un profil trop agressif. Lors d'une crue un peu forte, les épis ont joué le rôle de déflecteur en renvoyant les écoulements sur la protection de berge récemment installée. Cette erreur de mise en place a nécessité la correction du profil de certains épis et la reprise d'une partie de la protection de berge. Dans la mesure du possible, il est souhaitable de garder une période d'observation entre l'arasement, la construction des épis et la réalisation des protections de berges en génie végétal.

**Contact :** Olivier LEFEUVRE, Communauté de Communes Tulle et Cœur de Corrèze, 05.55.20.75.05.